



Coulans sur Gée, 23 mai 2019

Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe  
M. Jean-François HERBINOT, Chargé de mission SCoT  
Moulin à Couleurs  
1 Place Pierre Désautels  
72270 MALICORNE SUR SARTHE

**Objet : procédure de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.  
LRAR 1A 161 575 3476 3**

Affaire suivie par Laurence FLEURY, Secrétaire Générale    mairie2.coulans@wanadoo.fr

M. Le Président,

La commune de Coulans sur Gée a prescrit une modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 25 avril 2019.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, cette modification du P.L.U. doit être notifiée aux Personnes Publiques Associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

A ce titre et en votre qualité de Personne Publique Associée, vous trouverez la note de présentation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coulans sur Gée.

Veuillez agréer, M. Le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire, Michel BRIFFAULT



~~En provenance de :  
Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe  
Moulin à Couleurs  
1 Place Pierre Désautels  
72270 MALICORNE SUR SARTHE~~



**RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 1A 161 575 3476 3**



Renvoyer à **FRAB**



Présenté / Avisé le : 25/05/19 A G  
Distribué le : 28/05/19

Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

*Signature*  
Signature Facteur  
MALICORNE-SUR-SARTHE  
17 H  
28-5  
2019

Mairie de Coulans sur Gée

29 Rue Nationale

72550 COULANS SUR GEE

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment